

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ACQUISITION D'EMPRISES SUR LES PARCELLES D 264
ET D 349 SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
D'A VULPAIOLA AUX FINS DE REGULARISATION

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Lors de travaux d'élargissement le long de la route départementale 15, située sur le territoire de la commune d' A Vulpaiola, un mur de soutènement a été réalisé sur les parcelles cadastrées D 264 et D 349, propriétés de M. FREGOSI Démétrius.

Après une visite sur site, il s'avère que l'emprise du mur correspond à une surface de 76 m² pour la parcelle cadastrée D 264 et de 150 m² pour la parcelle cadastrée D 349, soit un total de 226 m² tel que précisé dans les documents d'arpentage ci-annexés.

La Collectivité de Corse a réalisé dans le cadre des travaux une piste en terre sans aucun revêtement et sans dispositif de soutènement afin de désenclaver les deux parcelles concernées par l'empiétement du mur.

Le cabinet d'expertise Dolesi a estimé la valeur vénale des terrains à 0,50 € le m², soit un total de 113,00 € (cent treize euros).

L'offre proposée par la Collectivité de Corse a été acceptée par M. FREGOSI.

Les frais de géomètre et de publicité foncière sont à la charge de la Collectivité de Corse.

En conclusion, je vous propose :

- **D'APPROUVER**, au titre de la régularisation foncière, l'acquisition au prix de 113 € (cent treize euros), tel qu'estimé par le Cabinet Dolesi, de deux emprises d'une surface totale de 226 m² à prendre sur les parcelles cadastrées D 264 et D 349 appartenant à M. FREGOSI Démétrius.
- **DE M'AUTORISER** à signer l'acte notarié, si l'acte rédigé en la forme administrative n'est pas réalisable, et à engager les frais correspondants sur le programme 1212-230A (petites opérations foncières, chapitre 908, fonction 842, compte 2315).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.